

**Schéma
de Cohérence
Territoriale**

**Plan des servitudes
d'utilité publique**

**SCOT Bugey Côtière
Plaine de l'Ain**

Limite du SCOT
 Limite de commune
 Bâti
 Voies
 Route
 Autoroute

- Site inscrit - AC2
- Site classé - AC2
- Servitudes de dégagement des aérodromes - T5
- Canalisation hydrocarbures liquides - I1
- Canalisation TRAPIL - I1 bis
- Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de gaz - I3
- Canalisation produits chimiques - I5
- Réserve naturelle nationale - AC3
- Zone de protection du patrimoine architectural - AC4 - (ZPPAUP de Miribel) (ZAAP de Montbéliard)
- Servitudes de protection des centres radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques - PT1
- Servitudes de protection des centres radio-électriques contre les obstacles - PT2
- Réseau de transport d'électricité - I4
- Plan de prévention des risques naturels - PM1
- Interdiction
- Prescription
- Pas de contrainte
- Servitudes voies fermées - T1
- Réseau fermé
- Monument historique - AC1
- Périmètre de protection MH - AC1
- Zone agricole protégée - AS - (ZAP de Péronnes)
- Périmètres de protection de captages - AS1
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- Plan de prévention des risques technologiques - PM3
- Interdiction
- Prescription
- Périmètres de sécurité autour des ICPE des SEVESO du PIPA
- Domaine CNR (concoché et propriété propre)

Echelle : 1:55 000
 Date de réalisation : avril 2014
 Actualisé le :
 Actualisé le :

Sources de données : DDT 01 / SNCF / GRTgaz / RTE / DREAL Rhône Alpes / ONF / DRAC Rhône-Alpes / CG01 / TDF / ARS
 Fond de plan : origine Cadastre © droits de l'Etat réservés

Avertissement : le plan ci-contre est produit par la DDT de l'Ain sur la base d'informations collectées auprès de différents services gestionnaires. L'identification de l'ensemble des servitudes potentielles sur un territoire communal n'étant jamais acquise, la DDT ne peut garantir la stricte exhaustivité de l'ensemble des servitudes présentées sur le plan. Pour tout renseignement complémentaire sur les servitudes en vigueur l'utilisateur devra se reporter aux textes réglementaires correspondants.

Exposition au plomb :
 L'ensemble du département est classé zone à risque
 L'arrêté préfectoral du 02/05/2001 en précise l'application

